



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 23/15

Le SIX avril de l'an deux mille vingt-trois, à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de Goyrans, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Véronique HAITCE.

Etaient présents : *Mmes Marie-Laure BOUCHERET, Anne-Claire CAMAIN, Julie COLLANGE, Corinne LACOSTE, Nathalie MONTADAT, Sandrine VANCOPPENOLLE MM ALMERO Jean-Jacques, Hubert MARTY, Denis VAILLANT,*

Procurations : *M. Eric GEORGET à Mme Julie COLLANGE, M. Domingo MUJICA à M. Hubert MARTY*

Absents : *Mme Mathilde PEYREGA, M. Pierre ROGNANT, M. Laurent ZANDONA*

Date de convocation : 30 mars 2023

Secrétaire de séance : *Madame Corinne LACOSTE*

-----

**Objet : Approbation de gestion 2022**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que le compte de gestion :

- 1°) Statue sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2°) Statue sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3°) Statue sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité :

- approuve le compte de gestion 2022 tel qu'il est présenté.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme en mairie, le 6 avril 2023.

Fait à Goyrans, le 6 avril 2023.

Véronique HAITCE



Maire de Goyrans

## Résultats budgétaires de l'exercice

22200 - GOYRANS -

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	465 330,00	721 984,00	1 187 314,00
Titres de recette émis (b)	412 677,22	558 088,49	970 765,71
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	412 677,22	558 088,49	970 765,71
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	465 330,00	721 984,00	1 187 314,00
Mandats émis (f)	104 839,36	549 677,61	654 516,97
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	104 839,36	549 677,61	654 516,97
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	307 837,86	8 410,88	316 248,74
(h - d) Déficit			

## Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

22200 - GOYRANS -

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	88 844,83		307 837,86	-250,97	396 431,72
Fonctionnement	198 288,10		8 410,88	16 357,95	223 056,93
<b>TOTAL I</b>	<b>287 132,93</b>		<b>316 248,74</b>	<b>16 106,98</b>	<b>619 488,65</b>
II - Budgets des services à caractère administratif					
<b>TOTAL II</b>					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>287 132,93</b>		<b>316 248,74</b>	<b>16 106,98</b>	<b>619 488,65</b>

Les montants de la colonne Transfert ou intégration de résultats par ONB de l'état II-2 correspondent à la quote-part des résultats de fonctionnement et d'investissement issus de la dissolution du budget SIVURS (BC 21400) selon arrêté préfectoral du 28/04/2021.

